

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**IEN – IO – DVE**

Affaire suivie par : Sandrine DEPINCÉ  
Martine GOURDIER

Tél. 01 44 62 43 81  
01 44 62 43 86

L'Inspecteur d'académie DSDEN  
Chargé du second degré  
à  
Mesdames et messieurs les Proviseurs  
des Lycées

Mesdames les Directrices,  
Messieurs les Directeurs  
des Centres d'Information et d'Orientation

Paris, le 28 mai 2009

**RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS**

**ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE**  
94 Avenue Gambetta  
75984 Paris cedex 20  
Tél : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 40 30 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
mél : [ce.rectorat@ac-paris.fr](mailto:ce.rectorat@ac-paris.fr)

**09AN0095**

Objet : **Demande de changement d'établissement.**

J'ai l'honneur de vous présenter les dispositions relatives aux demandes de changement d'établissement, pour l'année scolaire 2009 - 2010.

Le cadrage académique de cette procédure vise à réguler les choix des familles, dans la limite des capacités d'accueil des établissements.

Vous trouverez ci-joint les documents qui vous permettront de porter à la connaissance des parents, des conseillers d'orientation psychologues, des conseillers principaux d'éducation et des professeurs principaux, les situations concernées par cette procédure.

Je sais pouvoir compter sur votre diligence et vous remercie de votre précieuse collaboration à la mise en œuvre de cette opération qui contribuera à la réussite de la rentrée scolaire.

## I - LES SITUATIONS QUI RELÈVENT D'UNE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT

Sont concernés les élèves scolarisés en établissement public parisien dans les situations exposées ci-après.

### ÉLÈVES ISSUS DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE NON REDOUBLANTS QUI SOUHAITENT UNE RÉORIENTATION

Les élèves de seconde générale et technologique **redoublants ou non redoublants** qui souhaitent une réorientation en première année de CAP, seconde professionnelle de BEP et de Baccalauréat Professionnel, participent à la procédure d'affectation informatisée (logiciel AFFELNET).

Ils remplissent la fiche préparatoire à la saisie des vœux fin de 3<sup>ème</sup>.

Leurs vœux, ainsi que la moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire en cours sont saisis en établissement (logiciel AFFELNET).

**Pour les élèves n'ayant effectué qu'une seule classe de seconde**, le chef de l'établissement d'origine s'assurera qu'en dernière position est bien saisi le vœu du lycée, afin de réserver une place en redoublement dans le cas où une affectation en voie professionnelle ne serait pas proposée.

Les élèves peuvent également solliciter une admission en deuxième année de baccalauréat professionnel assuré en 3 ans et utilisent le document « **demande exceptionnelle de changement d'établissement - réorientation en voie professionnelle** », joint en annexe n° 2.

Les candidatures qui auront obtenu un avis favorable des chefs d'établissement d'origine et d'accueil seront présentées à la commission d'affectation, **le 28 août 2009**.

### ÉLÈVES ISSUS DE PREMIÈRE ANNÉE DE CAP OU DE SECONDE PROFESSIONNELLE QUI SOLLICITENT UN REDOUBLEMENT DANS UNE AUTRE SPÉCIALITÉ

Les élèves issus de première année de CAP, seconde professionnelle de BEP ou de baccalauréat professionnel qui sollicitent un redoublement renseignent la fiche préparatoire à la saisie des vœux fin de 3<sup>ème</sup>.

Le vœu concernant la même spécialité dans l'établissement d'origine doit obligatoirement être saisi, en dernière position, afin de garantir le droit au redoublement (procédure AFFELNET).

A l'issue des opérations d'affectation, ils pourront remplir la « **demande de changement d'établissement** » et joindront à leur demande (*imprimé en annexe n° 1*) une copie des bulletins de l'année scolaire 2008 - 2009 ainsi qu'une lettre de motivation.

Après concertation avec l'équipe pédagogique, le chef d'établissement d'origine émettra un avis circonstancié sur la formation envisagée.

Dans le cadre du réseau des Formations de la Mode – Beauté - Accessoires, les échanges d'élèves seront facilités entre les établissements suivants :

lycée Marie LAURENCIN	(10 <sup>ème</sup> )
lycée TURQUETIL	(11 <sup>ème</sup> )
lycée Paul POIRET	(11 <sup>ème</sup> )
lycée Elisa LEMONNIER	(12 <sup>ème</sup> )
lycée Octave FEUILLET	(16 <sup>ème</sup> )
lycée Mariano FORTUNY	(17 <sup>ème</sup> )
lycée D'ALEMBERT	(19 <sup>ème</sup> )

D'une façon générale, il sera possible d'envisager la réorientation de certains élèves particulièrement méritants qui ont suivi, durant l'année scolaire 2008 - 2009, une formation inadaptée à leurs goûts et à leurs aptitudes. Ces cas seront examinés à la commission d'affectation réunie **le 28 août 2009**, au vu des places libérées par les élèves n'ayant pas donné suite à leur affectation.

Un passage en classe de deuxième année de Baccalauréat Professionnel pourra être proposé s'il s'agit d'une spécialité du même secteur d'activités.

**ÉLÈVES TITULAIRE D'UN CAP  
DÉSIRANT PRÉPARER UN BEP OU UN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

Dès lors que la demande concerne une spécialité ne donnant pas accès à une 1<sup>ère</sup> professionnelle, l'élève peut demander à préparer une seconde professionnelle de BEP ou de Baccalauréat Professionnel à condition de joindre à la demande une lettre de motivation.

L'étude de ces demandes s'effectuera à compter du **14 septembre 2009** (*exemplaire de l'annexe n° 1*).

**ÉLÈVES ISSUS DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE  
VERS UNE PREMIÈRE DES SÉRIES GÉNÉRALES (L - S - ES)**

Les élèves ayant choisi un enseignement obligatoire non dispensé dans l'établissement d'origine formuleront une demande de changement d'établissement (*imprimé en annexe n° 1*) qui sera présentée à la commission d'affectation du **10 juillet 2009**.

En l'attente de la décision académique, ils garderont un enseignement offert dans leur lycée afin de s'assurer une place.

**ÉLÈVES ISSUS DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE  
VERS UNE PREMIÈRE DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES (STG - STI)**

Les élèves optant pour une spécialité non assurée dans l'établissement d'origine (STG Communication, STG Gestion, STI Génie civil, STI Génie électronique, STI Génie électrotechnique, STI Génie énergétique, STI Génie des matériaux, STI Génie mécanique) devront néanmoins choisir un enseignement offert dans leur lycée.

Ils pourront solliciter un changement d'établissement (*imprimé en annexe n° 1*) : les demandes seront examinées en commission d'affectation du **10 juillet 2009**.

Cependant, pour les cas - qui doivent rester exceptionnels - où l'établissement d'origine ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante, le proviseur signalera la situation à l'Inspecteur d'Académie et présentera les dossiers des élèves concernés lors de la commission académique d'affectation du **30 juin 2009**.

**ÉLÈVES ISSUS DE PREMIÈRE DES SÉRIES STG  
VERS UNE TERMINALE**

Si la série est offerte dans le lycée fréquenté durant l'année scolaire 2008 - 2009, mais que la spécialité choisie ne s'y trouve pas enseignée (*Mercatique Marketing, Communication et gestion des ressources humaines - Comptabilité et finance d'entreprise, Gestion des systèmes d'information*), les élèves seront inscrits en montée pédagogique interne dans leur établissement par mesure de précaution.

Les demandes de changement d'établissement (*annexe n° 1*) seront présentées à la commission d'affectation du **10 juillet 2009**.

**Dans tout autre cas, la procédure de changement d'établissement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel.**

Les motifs devront être développés et des pièces justificatives devront être jointes à l'appui de la demande (*imprimé annexe 1*).

Les situations seront, le cas échéant, étudiées à compter du **15 septembre 2008**, après stabilisation des affectations dans le second degré.

En tout état de cause l'élève fera sa rentrée dans son établissement initial.

*Très important :*

**Dans tous les cas et en l'attente de la décision de l'Inspecteur d'Académie, l'élève conservera le bénéfice de son inscription dans l'établissement d'origine.**

## II - LA PROCÉDURE CONCERNANT LA DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT

### RETRAIT DES IMPRIMÉS

L'imprimé « demande de changement d'établissement » sera à la disposition des élèves et des familles auprès du secrétariat des établissements d'origine dès que les conseils de classe du troisième trimestre se seront réunis.

Il pourra être utilisé pour les demandes concernant la rentrée prochaine.

En cours d'année scolaire, les changements d'établissement ne seront envisagés que pour des situations particulières et le chef d'établissement d'origine joindra un rapport succinct, en termes de comportement et de centres d'intérêt de l'élève.

### MODALITÉS DE CONSTITUTION DE LA DEMANDE

Le représentant légal, ou l'élève majeur, renseignera l'imprimé qui sera complété par les pièces suivantes :

- photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2008 - 2009  
ou, selon la date de la demande la photocopie des bulletins de l'année en cours,
- une enveloppe de format standard, libellée à l'adresse de la famille, timbrée au tarif en vigueur,
- le cas échéant, les documents justifiant la demande.

L'imprimé sera déposé au secrétariat de l'établissement fréquenté, pour avis du chef d'établissement.

Pour les cas qui méritent un examen particulier, il est indispensable que le chef de l'établissement d'origine assure le suivi de la demande.

Le chef de l'établissement sollicité émettra également un avis et adressera le document au Rectorat – DVE – Service des Lycées – pour décision de l'inspecteur d'Académie.

Les lycées concernés, ainsi que les familles recevront, par courrier, notification de la décision.

Si le changement est accepté, chaque établissement effectuera les formalités de sortie et d'inscription.

Pour le Recteur de l'Académie de Paris,  
Pour le Directeur de l'Académie de Paris,  
et par délégation  
L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale  
Chargé du Second Degré

Signé

Philippe FATRAS

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT**

NOM de l'élève : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / 19 ..... Sexe : F  M

Nom et adresse du représentant légal : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone professionnel : .....

Classe suivie en 2008 - 2009 : ..... LV 1 : ..... LV 2 : .....

Précisez si l'élève est redoublant : Oui  Non

Classe concernée pour 2009 - 2010 : .....

Précisez s'il s'agit d'une demande de redoublement : Oui  Non

Pour la classe de seconde GT, précisez les enseignements de détermination :

.....

Pour la classe de 1<sup>ère</sup> année CAP, seconde professionnelle de BEP, seconde professionnelle de Baccalauréat Professionnel précisez la classe et la spécialité :

.....

Pour la classe de 1<sup>ère</sup> ou de Terminale, précisez la classe et la série : .....

l'enseignement obligatoire : .....

Etablissement demandé : ..... ardt : .....

Motif de la demande : .....

.....

Date : ..... Signature du représentant légal de l'élève :

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande (*toute demande incomplète sera rejetée*) :

- 1 enveloppe timbrée, libellée à l'adresse de la famille,
- photocopie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2008 - 2009,
- photocopie *du* ou *des* bulletins trimestriels de l'année scolaire 2009 - 2010 (*suivant la date de la demande*)
- tout document pouvant justifier la demande de changement d'établissement.

**Cadre réservé à l'Administration**

Avis, visa et cachet du chef d'établissement d'origine :

Lycée : .....

Favorable

Défavorable, motif : .....

Date :

Signature du Chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

Avis, visa et cachet du chef d'établissement demandé :

Lycée : .....

Favorable

Défavorable, motif : .....

Date :

Signature du Chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

**DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE :**

Date et signature :

Changement autorisé pour le lycée .....

Changement refusé, motif : .....

.....

**DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT RÉORIENTATION**  
**en voie professionnelle**  
**des élèves scolarisés en 2008 - 2009 en classe de seconde générale et technologique**

NOM de l'élève : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / 19 ..... Sexe : F  M

Nom et adresse du représentant légal : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone professionnel : .....

Classe suivie en 2008 – 2009 : ..... LV 1 : ..... LV 2 : .....

- Classe concernée pour 2009 – 2010 :
- 1<sup>ère</sup> année de CAP
  - seconde professionnelle de BEP
  - seconde professionnelle de Baccalauréat Professionnel
  - 2<sup>ème</sup> année de Baccalauréat Professionnel en 3 ans

précisez la spécialité : .....

Établissement demandé : ..... ardt : .....

Motif de la demande : .....

Date : ..... Signature du représentant légal de l'élève :

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande (*toute demande incomplète sera rejetée*) :

- 1 enveloppe timbrée, libellée à l'adresse de la famille,
- photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2007 – 2008,
- photocopie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2008 – 2009,
- lettre de motivation de l'élève.

**Cadre réservé à l'Administration**

Avis, visa et cachet du chef d'établissement d'origine :

Date :

Lycée : .....

Signature du Chef d'établissement :

Favorable

Cachet de l'établissement :

Défavorable, motif : .....

Avis, visa et cachet du chef d'établissement demandé :

Date :

Lycée : .....

Signature du Chef d'établissement :

Favorable

Cachet de l'établissement :

Défavorable, motif : .....

**DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE :**

Date et signature :

Changement autorisé pour le lycée .....

Changement refusé, motif : .....